

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 octobre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 14 octobre 2022 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Présents: Louis TOTY, Éric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Loïc BORDERIE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jacques MALBEC, Isabelle MOULIER, Dominique PEYTHIEU.

Nombre de présents : 12

Absents : Jean-Yves JOUVE (représenté par Louis TOTY),
Michèle RAOUX (représentée par Éric DOLLE),
Maryline AMBLARD (représentée par Louis MOSSER).

Président de séance : M. Le Maire, Louis TOTY.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL.

Ouverture de séance par le président :

M. Le Maire précise que la validation des procès-verbaux de réunion ne nécessite plus la signature de chaque membre du Conseil Municipal mais seulement celles du Maire et du secrétaire de séance. Toutefois chaque membre du Conseil Municipal est en droit d'émettre des réserves. Les procès-verbaux restent toujours à la disposition du public. Les comptes-rendus de séance sont accessibles sur le site internet de la commune et Panneau Pocket.

ORDRE DU JOUR:

A la demande de plusieurs membres des questions ont été rajoutées à l'ordre du jour

-Facturation des branchements à l'assainissement pour les privés de la rue des Acacias:

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour la refacturation aux privés des travaux relatifs aux branchements à l'assainissement de la rue des Acacias pour un montant de 8797,21 € TTC.

-Assurance statutaire Centre de Gestion pour le personnel :

Au 1^{er} janvier 2023 le taux de l'assurance prévoyance des salariés passera de 5,45 % à 8,60 % pour le personnel titulaire et de 1,40 % à 1,85 % pour le personnel assimilé fonctionnaire. A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement.

-Décisions modificatives de crédit :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

| | | | |
|-----------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Dépenses imprévues | -10000,00 | Remboursements | 4000.00 |
| Alimentation | 30000,00 | Produits exceptionnels | 2600,00 |
| Personnel titulaire | -19016,00 | | 0.00 |
| Intérêts | 2000.00 | | 0.00 |
| Titres annulés | 516.00 | | 0.00 |
| Reversements | 3100.00 | | 0.00 |
| Total dépenses | 6600,00 | Total recettes | 6600,00 |

-Location salle polyvalente :

Il a été décidé d'augmenter les prix de la location de la salle polyvalente pour palier à l'augmentation du prix de l'énergie soit 180 € pour les habitants de la commune et 200 € pour les extérieurs à partir du 01^{er} janvier 2023. Cette décision a été adoptée à la majorité.

-Locaux ancien Haras :

M.Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association La Remonte de Trizac va reconduire son activité en mars 2023. Deux baux de location vont être établis entre cette association et Cheval Nature Détente (activité équestre) afin de définir les parcelles et les locaux attribués à chacun pendant la saison de monte ainsi que les places de parking. Divers travaux d'entretien vont être réalisés sur le site notamment la remise en état de certaines clôtures. M.Louis MOSSER est en charge d'établir un état des lieux de l'état des clôtures.

-Pistes de montagne : coupe d'eau, fossés:

M.Le Maire rappelle que 10 coupes d'eau ont été achetées en 2022 et que 10 autres sont prévues en 2023, nécessaires avant le nettoyage des fossés des pistes. M.Le Maire demande à la commission voirie d'organiser ces travaux avec les agents communaux et le syndicat de cylindrage.

-Ex-local ostéopathe :

M.Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches en cours pour l'ouverture d'un cabinet secondaire de médecine générale sur notre commune. Pour cela des travaux seront nécessaires à l'ex-local ostéopathe (aménagement de salle d'attente, cloisons phoniques...)

-Réduction des dépenses d'énergie :

Dans un souci de sobriété énergétique et face à la flambée des coûts de l'énergie le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étendre la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 22 heures à 6 heures (au lieu de minuit/5 heures). De même, exceptionnellement les décorations de Noël ne seront pas posées cette année. Seul le traditionnel sapin sera décoré place de la mairie.

-Ramassage des encombrants :

Dans le but de diminuer nos dépenses de fonctionnement il a été décidé de réduire la fréquence de ramassage des encombrants à partir du 01^{er} janvier 2023. Le passage aura lieu dorénavant tous les trimestres. Il sera limité à l'électroménager (un par famille) et au mobilier (2 par foyer). De plus, il sera prioritairement dédié aux personnes âgées ne disposant d'aucun moyen de locomotion. Nous appelons au civisme et à la responsabilité de chacun pour une bonne gestion des encombrants ainsi qu'aux abords des containers de tri (rue des Tiolets et camping) et des bennes situées à côté du stade municipal.

-Travaux des appartements situés au-dessus de l'agence postale :

Les travaux de rénovation de deux appartements du bâtiment de l'agence postale sont en cours. Il est proposé d'équiper l'un d'entre eux d'une cuisine aménagée. M..Le Maire demande à la commission travaux de se procurer les devis nécessaires à cet aménagement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

-Coupe de bois :

M.Eric DOLLE informe le Conseil Municipal de la vente de 1000 m3 de bois pour un montant de 14000 € dont 50 % seront affectés au budget de la commune et 50 % au remboursement de l'emprunt contracté au Fond Forestier National.

QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'un karcher et d'une tondeuse,
- Le repas du CCAS aura lieu le samedi 19 novembre,
- Les programmes de réfection de voirie sont en cours d'élaboration pour 2023,
- Des démarches sont en cours afin de sécuriser la messagerie internet de la mairie,
- Le dossier de demande de subvention de la Région pour la toiture de l'ancienne école est en cours d'instruction. Pour rappel nous avons obtenu les subventions DETR et Fonds Cantal Solidaire pour ce projet,
- Un dossier de demande de bouclier fiscal pour les dépenses d'énergie va être déposé,
- Un courrier va être adressé au Syndicat Mixte du Puy Mary afin d'obtenir le passage de la navette touristique sur notre commune.

La séance a été levée à 23H30.

